



**ARRETE DE CIRCULATION – POSE D'UNE BUSE
CHEMIN DU MAS - COMMUNE DE DOORBIES**

Nous, Maire de la Commune de Dourbies

Vu la loi, du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale,

Vu la loi 89 413 du 22 juin 1989 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la voirie routière et notamment le titre 4 voirie Communale,

Vu le code de la route et notamment son article L 411-1

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de pose d'une buse sur la largeur du chemin du Mas

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

La circulation sur le chemin du Mas sera coupée du 15 au 19 octobre 2025 inclus pour des travaux de pose d'une buse de gestion des eaux pluviales.

ARTICLE 2 :

Une signalétique appropriée sera mise en place pour assurer la sécurité des usagers.

À Dourbies le 09 septembre 2025

Le Maire

Irène LEBEAU



AMPLIATION du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- Madame la Sous-Préfète du Vigan
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie